



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/485
28 avril 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 27 AVRIL 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour information, une communication datée du 20 avril 1999 que j'ai reçue du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) (voir annexe I). Le rapport joint, qui porte sur la situation au Kosovo, est présenté conformément aux résolutions 1160 (1998) du 31 mars 1998 et 1203 (1998) du 24 octobre 1998 du Conseil de sécurité ainsi qu'au souhait de celui-ci d'être informé de la situation au Kosovo (voir annexe II).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de cette communication à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

ANNEXE I

[Original : anglais]

Lettre datée du 21 avril 1999, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent adjoint de la Norvège auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint le rapport mensuel de l'OSCE sur la situation au Kosovo en application des résolutions 1160 (1998) et 1203 (1998) du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint

(Signé) Svein AASS

ANNEXE II

Lettre datée du 20 avril 1999, adressée au Secrétaire général
par le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité
et la coopération en Europe

Me référant à ma lettre du 16 février 1999 concernant la contribution de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à l'établissement de rapports sur la situation au Kosovo en application des résolutions 1160 (1998) et 1203 (1998) du Conseil de sécurité, je vous prie de trouver ci-joint le rapport qui couvre la période allant de la mi-mars à la mi-avril 1999 sur la situation au Kosovo et les activités de l'OSCE. Veuillez noter que depuis le retrait temporaire de la Mission de vérification de l'OSCE au Kosovo, il n'a pas été possible de vérifier dans quelle mesure les parties coopèrent et respectent les dispositions pertinentes à l'intérieur du Kosovo. Le rapport ne contient donc pas de chapitre distinct sur ces questions.

(Signé) Knut VOLLEBAEK

APPENDICE

Rapport mensuel sur la situation au Kosovo, établi en
application des résolutions 1160 (1998) et 1203 (1998)
du Conseil de sécurité

Mi-mars 1999-mi-avril 1999

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. SITUATION D'ENSEMBLE	5
Situation sur le plan de la sécurité	5
Situation politique	6
Situation humanitaire	7
Questions relatives aux droits de l'homme	8
Risque d'extension du conflit au-delà du Kosovo	8
II. ACTIVITÉS DE L'OSCE	11
Activités du Président en exercice et du Conseil permanent . . .	11
Opérations de la Mission de vérification au Kosovo	12
Statut opérationnel de la Mission de vérification au Kosovo . .	13

I. SITUATION D'ENSEMBLE

À la suite de consultations approfondies et pour des raisons de sécurité, le Président en exercice de l'OSCE, M. Knut Vollebaek, Ministre norvégien des affaires étrangères, a décidé de retirer temporairement du Kosovo la Mission de vérification de l'OSCE. La situation sur le plan de la sécurité s'était sensiblement dégradée pendant les trois semaines qui avaient précédé cette décision. L'activité des forces de sécurité yougoslaves s'était intensifiée tant par la nature que par le rythme des opérations menées; il y avait eu une augmentation correspondante de l'activité de l'Armée de libération du Kosovo (ALK). Le nombre d'incidents affectant la sécurité du personnel de l'OSCE était en hausse. Outre que sa capacité de s'acquitter des tâches qui lui avaient été confiées s'effritait, la Mission voyait les autorités yougoslaves arriver à leurs fins par la force et petit à petit. Au moment même où des pourparlers de paix avaient lieu à Paris, il semble que les forces de sécurité serbes lançaient une offensive dans la région montagneuse de Cicavica.

Situation sur le plan de la sécurité

Immédiatement après le retrait de la Mission, le rythme de l'offensive des forces de sécurité serbes a commencé à s'intensifier, notamment dans les régions de Drenica (autour de Srbica), Shala (Mitrovica et Podujevo) et Pastrik (Malisevo). Le HCR a indiqué que plus de 25 000 personnes avaient été déplacées en raison des combats. La République fédérale de Yougoslavie ayant refusé de signer le projet d'accord de paix pour le Kosovo, l'OTAN a commencé sa campagne de frappes aériennes le 24 mars et le Gouvernement yougoslave a déclaré l'état de guerre. Les principales cibles de l'OTAN étaient les installations militaires et de communication. Des bâtiments publics, à savoir les Ministères fédéral et serbe de l'intérieur, ont également été détruits. Le 16 avril, le Gouvernement yougoslave fixait à 1 000 morts et 4 000 blessés le nombre des victimes des frappes aériennes de l'OTAN. Un porte-parole du Ministère des affaires étrangères a indiqué que les dégâts matériels se chiffraient à environ 10 milliards de dollars. Pendant ce temps, les forces de sécurité serbes menaient dans toute la province du Kosovo des opérations visant à traquer et anéantir l'ALK.

Le Président du Conseil exécutif temporaire du Kosovo, Zoran Andjelkovic, aurait déclaré le 5 avril que l'ALK avait été anéantie et que les forces de sécurité serbes contrôlaient toute la province. Mais vers la fin de la période considérée, des sources de l'ALK ont affirmé que l'Armée de libération du Kosovo commençait à opérer à partir des villes de Pec et de Djakovica situées dans la partie ouest de la province. Elles ont affirmé également que l'ALK opérait dans d'autres zones où elle ne semblait pas présente auparavant, par exemple à l'est de Pristina. Les mêmes sources indiquaient que, du fait de l'exode de la population albanaise du Kosovo, l'ALK avait beaucoup moins de civils à protéger si bien qu'elle avait changé de tactique et déployait des unités plus petites et plus mobiles dans la province. L'ALK a néanmoins affirmé qu'il y avait encore beaucoup de déplacés au Kosovo et que leur nombre était peut-être de 360 000 à 400 000. Vers la fin de la période considérée, les combats les plus importants semblaient avoir lieu dans les régions occidentales du Kosovo, en particulier autour de Junik, près de la frontière avec l'Albanie. Ce fait peut expliquer un incident, confirmé par la présence de l'OSCE en Albanie, au cours

/...

duquel des soldats yougoslaves ont franchi la frontière et attaqué le village albanais frontalier de Kamenica le 13 avril. Le 18 avril, le Ministre yougoslave des affaires étrangères, Zivadin Jovanovic, a annoncé que la République fédérale de Yougoslavie avait officiellement suspendu ses relations diplomatiques avec l'Albanie. Il a accusé ce pays d'organiser des incursions terroristes à partir de son territoire et d'attaquer la République fédérale de Yougoslavie.

Situation politique

Le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie a suspendu ses relations diplomatiques avec les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France le 25 mars. Un certain nombre de pays occidentaux ont fermé leur ambassade à Belgrade. Le Ministre serbe de l'information a ordonné l'expulsion de tous les journalistes travaillant pour les médias des pays qui participaient aux frappes de l'OTAN. Un petit nombre de journalistes étrangers ont toutefois été autorisés à rester à Belgrade. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a évacué tout son personnel international du Kosovo le 29 mars. La dernière ONG présente dans la province, Médecins sans frontières, a ensuite été évacuée.

Selon le Ministre adjoint yougoslave des affaires étrangères, Nebojsa Vujovic, la République fédérale de Yougoslavie ne pourrait accepter que des pourparlers concernant une présence civile au Kosovo, celle-ci ne pouvant être composée que de représentants de pays qui n'auraient pas pris part aux attaques de l'OTAN. Le Ministre a déclaré : "la République fédérale de Yougoslavie ne veut pas de mission comme la récente Mission de vérification de l'OSCE ou la 'mission' que l'OTAN tente d'imposer. L'OSCE n'était qu'un instrument de l'OTAN et a servi de couverture à l'attaque ultérieure".

Les informations en provenance de Belgrade ne permettent pas de penser qu'il y ait une crise budgétaire au niveau de la Fédération ou à celui de la République. Toutefois, les autorités fédérales et de la République risquent de se heurter prochainement au problème du financement des dépenses prioritaires, par exemple celles qui concernent l'armée et la police. De plus, environ 2 millions de personnes attendent le versement de leur retraite et les personnels de l'éducation et de la santé doivent être payés. Cela donne à penser que l'État devra peut-être imprimer de l'argent, ce qui attiserait l'inflation. Vers la fin de la période considérée, 1 mark allemand valait 12 dinars au marché noir. Le taux de change officiel est de 6 dinars pour 1 mark.

La résistance serbe ne montre aucun signe d'affaiblissement. L'éclairage public a été éteint au début des attaques aériennes. Il reste maintenant allumé dans la plupart des villes serbes, et les centres locaux d'information ont indiqué que le black-out n'était pas nécessaire. Le 28 mars, plusieurs milliers de personnes ont assisté à un concert de rock au centre de Belgrade pour protester contre les frappes de l'OTAN. Depuis, des concerts ont eu lieu chaque jour dans d'autres villes serbes. En outre, des chaînes humaines se sont formées sur les ponts pour que l'OTAN ne les détruise pas. Selon des observateurs, les autorités yougoslaves mettent l'OTAN au défi de frapper des civils, car elles pensent qu'elle ne le fera pas. Des articles parus dans la

presse indiquent que la population locale est de plus en plus montée contre l'OTAN et les États-Unis, y compris d'anciens opposants du Président de la République fédérale de Yougoslavie, Slobodan Milosevic. Lors d'une session commune, le lundi 12 avril, les deux Chambres du Parlement yougoslave ont adopté à une écrasante majorité une proposition tendant à ce que la République fédérale de Yougoslavie adhère à l'alliance Russie-Bélarus. Selon des personnalités politiques serbes, cette décision était "l'un des moyens de lutter contre l'agression de l'OTAN". Des articles de presse indiquant que les autorités russes et bélarussiennes n'estiment pas possible que la République fédérale de Yougoslavie adhère à l'Alliance tant que le conflit armé est en cours n'ont pas suscité de commentaires immédiats du côté serbe. Le Parti démocratique monténégrin des socialistes, parti au pouvoir, n'a pas participé à la session parlementaire qu'il a qualifiée "d'illégitime".

Les autorités monténégrines ont pris leur distance par rapport à un certain nombre de décisions importantes prises par Belgrade. Néanmoins, selon la presse, le Président monténégrin, Milo Djukanovic, a nié le 8 avril que le Président Milosevic préparait un coup d'État au Monténégro. "Il existe des divergences politiques mais, jusqu'à présent, nous avons réussi à maintenir un équilibre entre les différents groupes politiques", a dit Djukanovic. Selon la presse, il a qualifié l'action de l'OTAN de "grave erreur" et demandé à l'Alliance de cesser les bombardements.

Le directeur politique de l'ALK et chef de la délégation albanaise à Rambouillet, Hasim Thaci, a révélé le 7 avril la composition du "Gouvernement" kosovar transitoire. Thaci lui-même est le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de ce gouvernement où siègent aussi des représentants du Front démocratique uni (LBD), dirigé par Rexhep Qosja. Hasim Thaci a indiqué que la Ligue démocratique du Kosovo (LDK), conduite par Ibrahim Rugova, n'avait pas encore désigné son représentant. La télévision serbe a montré des images de Rugova "s'entretenant" avec les Présidents Milosevic et Milan Milutinovic. Les autorités yougoslaves ont affirmé que Rugova était resté volontairement au Kosovo et se trouvait sous la "protection" de la police serbe et qu'elles tentaient avec lui de trouver une solution politique au problème du Kosovo.

Situation humanitaire

La période considérée a été marquée avant tout par l'expulsion du Kosovo d'un très grand nombre de Kosovars de souche albanaise. Des milliers de personnes ont cherché refuge dans des pays voisins, l'Albanie en accueillant le plus grand nombre. Le 4 avril, le HCR estimait que 204 000 personnes avaient fui en Albanie, 33 000 au Monténégro et 121 000 autres en territoire macédonien. Le 17 avril, ces chiffres avaient augmenté : on estimait que le nombre de réfugiés était de 340 000 en Albanie, de 70 000 au Monténégro et de 135 000 dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Cet exode se poursuit à un rythme qui ne semble pas se ralentir. Le 18 avril, des sources de l'ALK ont affirmé qu'entre Podujevo et Pristina une colonne de réfugiés de 25 kilomètres de long se déplaçait vers le sud en direction de la frontière. Ces personnes déplacées s'étaient réfugiées dans les collines autour de Podujevo et manqueraient de vivres. Elles auraient été expulsées alors que les forces de sécurité serbes s'employaient à mettre à

profit une accalmie apparente dans les frappes de l'OTAN pour traquer l'ALK, forçant la population civile à fuir. Selon des sources de l'ALK, il reste toutefois de 360 000 à 400 000 personnes déplacées au Kosovo.

Questions relatives aux droits de l'homme

Peu après l'évacuation du personnel international de l'OSCE le 20 mars 1999, la Division des droits de l'homme a commencé à suivre la situation en matière de droits de l'homme et à rassembler des informations sur des violations du droit humanitaire commises contre la population civile du Kosovo. La Division recueille les déclarations de réfugiés qui se trouvent sur le territoire de l'ex-République yougoslave de Macédoine ou dans des camps, ou qui ont été accueillis par des communautés locales.

Diverses violations du droit humanitaire relatif à la protection des victimes de conflits armés non internationaux, tel qu'il est énoncé dans les quatre Conventions de Genève et le Protocole II, ont été signalées. Les déclarations recueillies brossent un tableau de meurtres, d'exécutions, d'exactions physiques, de viols, de déplacement forcé, de destruction de biens civils et de pillage, dont les victimes sont des individus et des groupes et même les populations de villages tout entiers.

De nombreuses personnes ont fait état de violations du droit humanitaire commises par des groupes paramilitaires et des bandes de civils armés, souvent appelés "les hommes d'Arkan", "les hommes de Sesolj", ou simplement "des paramilitaires". Dans certains cas, les personnes interrogées ont pu fournir des descriptions relativement précises des uniformes et des insignes portés par ces groupes. Dans d'autres, il était manifestement difficile de distinguer les groupes paramilitaires des bandes de civils armés.

Ces déclarations donnent à penser que l'anarchie règne et que les Albanais de souche ne bénéficient d'aucune protection. Les attaques de l'armée yougoslave visent les civils et leurs biens et sont le plus souvent suivies d'opérations de la Police spéciale du Ministère de l'intérieur (MUP) et de raids effectués par des groupes paramilitaires et des civils armés. Il ressort des témoignages que ce n'est que dans un petit nombre de cas que des policiers ont protégé les personnes visées. Les informations fournies semblent indiquer que l'absence de représentants de la communauté internationale au Kosovo permet aux auteurs de tels crimes d'accroître la fréquence et l'intensité de leurs actes de violence.

Risque d'extension du conflit au-delà du Kosovo

L'antenne de l'OSCE en Albanie, la Mission de l'OSCE à Skopje et les missions de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine et en Croatie ont continué à suivre de près les risques d'extension du conflit au-delà du Kosovo.

La vie de l'Albanie pendant la période considérée a été dominée par la crise qui sévit à l'intérieur et aux alentours du Kosovo, l'échec du processus de paix ayant été suivi des frappes aériennes de l'OTAN puis d'une expulsion massive et sans précédent d'Albanais du Kosovo vers le nord de l'Albanie.

À partir du 27 mars, lorsque les premières files de réfugiés du Kosovo ont commencé à franchir la frontière, la dimension humanitaire de la crise et l'incapacité de l'Albanie, étant donné la faiblesse de son économie et de son infrastructure, à y faire face, allaient inévitablement retenir l'attention. Indépendamment des effets immédiats que l'obligation d'absorber un aussi grand nombre de personnes allait avoir sur l'économie et sur le pays tout entier, à long terme la présence d'une importante population de réfugiés pourrait devenir un facteur de déstabilisation politique, en même temps qu'elle accroît les risques d'émigration illégale.

Aussi bien le Gouvernement albanais que l'opposition se sont montrés inhabituellement unis dans leur approche de la crise des réfugiés, remerciant les gouvernements occidentaux de la promptitude avec laquelle ils avaient réagi à la crise humanitaire immédiate en fournissant des abris temporaires et demandant instamment en même temps que l'on prenne soin sur place de ceux qui restaient au Kosovo afin de ne pas contribuer davantage au "nettoyage ethnique" dans la région. Le Ministre de l'information a déclaré le 5 avril que le Gouvernement albanais n'autoriserait pas l'évacuation à destination d'autres pays européens des Albanais du Kosovo se trouvant en Albanie. L'opposition démocrate a pareillement souligné la nécessité d'aider les réfugiés se trouvant en Albanie, afin que ceux-ci puissent demeurer "sur les terres de leurs ancêtres", en attendant que l'évolution de la situation leur permette de retourner, le plus tôt possible, dans leurs foyers. Néanmoins, devant l'afflux ininterrompu de réfugiés, les autorités albanaïses ont accepté qu'un nombre restreint d'entre eux aillent s'installer dans les pays avoisinants disposés à les accueillir.

Les 23 et 24 mars, le Gouvernement et le Parlement albanais ont siégé ensemble à plusieurs reprises, toute la nuit durant, pour décider des mesures à prendre pour protéger le pays et ses frontières. Après les premières frappes aériennes, le Gouvernement s'est félicité de l'action de l'OTAN qu'il considérait comme marquant un tournant dans l'histoire de l'Albanie. Le Parlement albanais s'est réuni le 8 avril 1999 pour approuver officiellement le stationnement de troupes étrangères sur le territoire albanais. Le Président Meldani a déclaré que l'Albanie considérait que la présence des troupes de l'OTAN répondait aux obligations contractées par ce pays en tant que membre du Partenariat pour la paix et que cette présence était essentielle pour sa stabilité ainsi que celle de la région. Les partis politiques albanais ont tous réagi de semblable manière.

À l'ex-République Yougoslave de Macédoine, la crise qui sévit dans la région a imposé un énorme fardeau, suscitant l'angoisse dans la population, affectant les relations interethniques comme les relations au sein du Gouvernement et avec la communauté internationale, et accroissant énormément le risque de déstabilisation. C'est de la réaction réciproque de la majorité macédonienne et de la communauté d'origine albanaïse que va dépendre essentiellement le maintien de la stabilité.

Redoutant une réaction brutale de l'opinion publique majoritaire et les dangereuses conséquences déstabilisantes que pourrait avoir la présence à long terme de réfugiés qui perturbent un délicat équilibre ethnique, le Gouvernement macédonien a fermement indiqué qu'il ne pourrait accueillir sans interruption

qu'un nombre limité de réfugiés afin de ne pas compromettre la stabilité du pays, et il s'est efforcé d'obtenir de la communauté internationale des garanties concernant les possibilités d'accueil de ces réfugiés à l'extérieur. Le seuil de 20 000 réfugiés qui était depuis longtemps considéré, aussi bien par le précédent gouvernement que par le gouvernement actuel, comme le nombre maximum admissible des personnes pouvant être absorbées sans risque de déstabilisation, est maintenant plus que largement dépassé.

Cette situation et les critiques internationales concernant la gestion de la crise des réfugiés, en particulier à Blace, n'ont fait qu'accroître l'énorme pression qui pèse sur un gouvernement âgé d'à peine quelques mois. Pourtant, les partenaires de la coalition gouvernementale se sont efforcés de maintenir une position équilibrée face aux attentes opposées de la majorité de la population et des Albanais de souche, et ils ont jusqu'à présent réussi à éviter la rupture. Les difficultés auxquelles se heurtait la cohabitation entre le Gouvernement et le Président se sont atténuées, l'un et l'autre ne laissant apparaître la moindre divergence d'opinion quant à la manière de gérer cette crise.

Les bombardements de l'OTAN ont suscité des manifestations d'opposition dans le nord, à l'ouest, au centre et dans le sud du pays. À l'exception du rassemblement de Kumanovo et des violentes manifestations qui ont eu lieu le 26 mars, toutes ces manifestations se sont déroulées dans le calme. Elles ont été organisées non seulement dans les zones où l'on dénombre une proportion importante de Serbes de souche, mais aussi dans des régions presque exclusivement peuplées de Macédoniens, qui sont économiquement dépendantes du commerce avec la Yougoslavie. Les dirigeants du Parti démocratique des Albanais de souche ont empêché la population d'origine albanaise d'organiser des manifestations pro-OTAN, réussissant ainsi à calmer le jeu.

Les relations avec l'Albanie se sont tendues sous la pression que font peser les réfugiés et la gestion de la crise. Le Gouvernement albanais a fortement critiqué la manière dont le Gouvernement macédonien traitait ceux-ci, notamment ceux qui tentaient d'entrer à Blace, déclarant que les relations entre les deux pays ne manqueraient pas de s'en trouver affectées. La déclaration du Président Gligorov selon laquelle l'Albanie, mère patrie des réfugiés, était leur destination naturelle a suscité de semblables critiques de la part du Président et des partis politiques albanais.

Juste avant que ne commence la campagne de bombardements, la mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine avait retiré la totalité du personnel affecté en Republika Srpska. La mission n'a jusqu'à présent jamais été prise pour cible et n'a subi aucune perte importante, et, à la mi-avril, la situation sur le plan de la sécurité s'était suffisamment améliorée pour qu'elle reprenne ses activités quotidiennes dans tous les bureaux en place en Republika Srpska, à l'exception de trois.

Si la majorité des réfugiés en provenance du Kosovo et de la République fédérale de Yougoslavie a été prise en charge par d'autres gouvernements de la région, la Bosnie-Herzégovine a elle accueilli depuis le 24 mars quelque 13 000 Kosovars et 16 000 Sandzakis. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a fait savoir que 2 500 réfugiés serbes supplémentaires

étaient arrivés en Republika Srpska depuis cette date, ajoutant qu'un grand nombre d'autres pourraient suivre si les hostilités éclataient au Monténégro. Le HCR signale que les autorités locales et nationales de Bosnie-Herzégovine se sont montrées jusqu'à présent efficaces et accommodantes. Toutefois, le séjour prolongé de ces réfugiés sur le territoire bosniaque ne manquera pas d'avoir des répercussions défavorables quant aux plans de la communauté internationale qui entendait pousser en 1999 les minorités à retourner en Bosnie-Herzégovine.

La crise a également quelque peu déstabilisé la situation politique en Republika Srpska et a nui aux relations politiques qu'entretiennent ses dirigeants et la communauté internationale. Les éléments radicaux serbes, exploitant le plus souvent des médias partiaux, semblent déterminer à tirer parti de la situation pour éluder les principes établis par les accords de Dayton. Toutefois, la majorité des hommes politiques de la Republika Srpska ont réagi raisonnablement et, à la mi-avril, il semblait que la situation commence à se normaliser – disparition quasi totale des manifestations de rue, reprise du dialogue et de la participation – sur une très petite échelle – de quelques dirigeants serbes modérés aux institutions mixtes en Bosnie-Herzégovine. La situation n'en reste pas moins très précaire.

En Croatie, les actions de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie n'ont eu qu'un impact limité. Les points de passage de la frontière avec la République fédérale de Yougoslavie sur le Danube ont été fermés à la circulation, qui serait extrêmement faible. La situation sur le plan de la sécurité dans la région du Danube serait relativement stable. Si les actions de l'OTAN ont suscité un vif ressentiment parmi la communauté serbe, dans la région du Danube, la situation reste calme. Le dirigeant du principal parti serbe de la région a déclaré que les Serbes qui y résidaient devaient éviter de donner aux radicaux que l'on trouvait parmi les autorités le moindre prétexte à un déploiement de l'armée croate.

La réponse du Gouvernement aux frappes lancées par l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie a été mesurée et tout à fait dans la ligne des déclarations de l'OTAN. Les hauts fonctionnaires croates ont exprimé le ferme espoir de voir s'améliorer le statut international de leur pays à la suite de ces actions. À l'issue d'une réunion, le 31 mars à Washington, avec Madeleine Albright, le Ministre des affaires étrangères, Mate Granice, a déclaré qu'il espérait voir s'accélérer l'intégration de son pays dans les structures internationales, notamment dans le Partenariat pour la paix et dans l'Organisation mondiale du commerce.

II. ACTIVITÉS DE L'OSCE

Activités du Président en exercice et du Conseil permanent

L'Ambassadeur William Walker, Chef de la Mission de vérification au Kosovo, a informé les participants à la réunion officieuse du 24 mars du retrait de la Mission de vérification au Kosovo et du Conseil permanent le 25 mars. Les frappes aériennes de l'OTAN avaient commencé le 24 mars. La situation sur le plan de la sécurité se détériorant, le moment était alors venu de prendre la "décision capitale" de retirer la Mission. M. Walker a été félicité de la compétence professionnelle avec laquelle s'était effectué ce retrait.

/...

Le Président en exercice a exposé la situation, le 26 mars lors d'une réunion élargie du Conseil permanent, et a ordonné une compression du personnel de la Mission, dont l'effectif devait être réduit à quelque 250 personnes. Commencée le 29 mars, cette réduction de personnel était terminée le 1er avril. Lors d'une réunion du Conseil permanent tenue ce même jour, il a paru utile, étant donné l'ampleur du flux de réfugiés, d'utiliser une partie des ressources de la Mission de vérification au Kosovo à l'appui des activités du HCR en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine; environ 70 spécialistes ont été envoyés de Vienne pour compléter les ressources dont disposait la Mission dans le territoire macédonien.

Le Président en exercice s'est rendu en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine les 6 et 7 avril pour évaluer comment tirer le meilleur parti de l'assistance de l'OSCE face à l'afflux de réfugiés du Kosovo dans ces pays. Il a rencontré les chefs de gouvernement des deux pays et présidé en outre un certain nombre de réunions de représentants d'organisations humanitaires et autres organisations internationales apportant des secours aux réfugiés en vue d'accélérer l'apport de ce soutien collectif et d'en améliorer l'efficacité. À Skopje, il a instamment prié le Gouvernement de mettre en place une cellule de crise fonctionnant 24 heures sur 24, à laquelle participeraient tous les agents – nationaux et internationaux – compétents. Une telle cellule de crise a déjà été mise en place à Tirana.

Lors d'une réunion officieuse, le 13 avril, le Président en exercice a exposé aux délégations comment devait se dérouler le processus de planification d'une nouvelle mission de l'OSCE au Kosovo. Un document de réflexion a été distribué à toutes les délégations, le 15 avril, lors d'une réunion du Conseil permanent.

Opérations de la Mission de vérification au Kosovo

Outre les tâches constituant "l'élément principal" de la Mission de vérification, qui comprenaient notamment la planification et les préparatifs du redéploiement d'une nouvelle mission de l'OSCE au Kosovo, la Mission a également considérablement aidé le HCR à faire face à l'important afflux en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine de réfugiés de souche albanaise en provenance du Kosovo.

Les 152 personnes de l'Équipe spéciale de la Mission de vérification au Kosovo pour la Macédoine ont constitué un important apport de ressources pour le HCR, qu'elles ont considérablement aidé à assumer son rôle de directeur du complexe d'accueil des réfugiés de Stenkovac, qui se compose de deux camps de réfugiés distincts. L'Équipe spéciale a également permis de renforcer le personnel du Centre de coordination du HCR, qui travaille 24 heures sur 24, au siège du HCR à Skopje; du personnel de l'Équipe spéciale a été également affecté à la réception des secours humanitaires à l'aéroport de Skopje et continue d'enregistrer les réfugiés, notamment ceux qui quittent le pays par la voie aérienne à destination de pays tiers; du personnel de l'Équipe spéciale a aussi été affecté aux trois postes frontalière à la frontière du Kosovo et de la Macédoine pour surveiller tout nouvel afflux de réfugiés. Des équipes de spécialistes des droits de l'homme s'acquittent d'autres tâches et vérifient notamment les abus dont le Kosovo aurait été le théâtre.

L'équipe de 77 personnes constituant l'Équipe spéciale de la Mission de vérification au Kosovo envoyée en Albanie pour aider le HCR dans sa tâche humanitaire, qui travaille en étroite coordination avec l'antenne de l'OSCE en Albanie, s'est scindée en trois groupes, couvrant respectivement le nord, le centre et le sud du pays; elle a son siège et un bureau de contrôle des opérations à Tirana. Les équipes ainsi démultipliées ont été déployées dans les 12 préfectures albanaises ainsi qu'à l'aéroport et auprès des autorités portuaires à Durres. Deux agents de liaison ont également été détachés auprès de la cellule de crise du Gouvernement albanais. La tâche essentielle de l'Équipe spéciale de la Mission de vérification au Kosovo en Albanie consiste à enregistrer les réfugiés, à informer les institutions spécialisées de leurs besoins et de leurs préoccupations et à rassembler et communiquer des informations supplémentaires. L'Équipe spéciale apporte aussi un appui logistique et administratif au HCR.

Statut opérationnel de la Mission de vérification au Kosovo

Le retrait de la Mission de vérification du Kosovo a entraîné le rapatriement de 1 108 vérificateurs nationaux entre le 29 mars et le 1er avril. La Mission ne comptait plus à cette dernière date qu'un effectif de 251 personnes. On s'est aperçu au moment de cette réduction de personnel qu'il serait nécessaire de prélever certaines des ressources affectées à l'élément principal de la Mission pour faire face à la crise humanitaire que venait de déclencher en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine l'exode des réfugiés de souche albanaise en provenance du Kosovo. Cela a amené à constituer deux équipes spéciales de la Mission de vérification au Kosovo, l'une pour l'Albanie et l'autre pour l'ex-République yougoslave de Macédoine, qui avaient pour fonction de prêter assistance au HCR et à d'autres organisations internationales ainsi qu'aux autorités locales. Outre les ressources ainsi prélevées sur l'effectif de base, il a fallu augmenter par deux fois encore l'effectif de la Mission pour qu'elle puisse s'acquitter de ses nouvelles tâches. Une première fois, pour appuyer l'Équipe spéciale pour l'Albanie et une deuxième fois, environ une semaine après, pour appuyer l'Équipe spéciale pour l'ex-République yougoslave de Macédoine. Depuis la dernière de ces augmentations qui a ajouté 34 personnes à l'effectif de la Mission de vérification, celui-ci se monte actuellement à 343 personnes, dont 77 sont affectées en Albanie, 152 s'acquittent de tâches humanitaires dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et 114 constituent l'effectif de base affecté à l'élément principal de la Mission.
